

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 14/2026
7 avril 2026

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du contrôle conjoint de *Remant Africa Logistics* par *Africa Global Logistics* et *Remant*

Le 27 mars 2026, l’Autorité belge de la Concurrence (« l’Autorité ») a approuvé l’acquisition du contrôle conjoint de *Remant Africa Logistics* par *Africa Global Logistics*, aux côtés de *Remant*.

La concentration a été notifiée le 23 mars 2026 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Africa Global Logistics est une société française spécialisée dans les services logistiques et le transport multimodal. Elle fournit également des services d’agence maritime, exploite des concessions portuaires ainsi que des infrastructures ferroviaires, principalement sur le continent africain.

Remant est une société belge de commissionnement de transport spécialisée dans les solutions logistiques innovantes adaptées aux besoins de transport des clients à destination et en provenance du Benelux. Elle opère à travers plusieurs entreprises spécialisées, chacune répondant à des besoins logistiques différents.

Remant Africa Logistics est une entreprise belge spécialisée au sein de *Remant NV*, dans la fourniture de services de commissionnement de transport entre le Benelux et le continent africain. Son domaine d’expertise couvre notamment les secteurs de la brasserie, l’automobile, la logistique alimentaire, l’industrie pharmaceutique, la chimie et les équipements miniers.

Les activités des parties se chevauchent sur les activités de commissionnement de transport (« *freight forwarding* ») et impliquent des liens verticaux entre les activités de commissionnement de transport et le transport maritime.

Dans sa décision du 27 mars 2026, l’Autorité constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies, et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).